



ARRETE N° 2025/679
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Mme DIERS Véronique – 3^{ème} Adjointe

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Madame DIERS Véronique en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame DIERS Véronique, 3^{ème} adjointe au maire,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DIERS Véronique, 3^{ème} adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines de la politique de la ville, jeunesse et vie associative.

Elle sera en charge des questions relatives à :

- La conception et la mise en œuvre de la politique jeunesse de la ville,
- Soutien et développement de la Vie Associative Auchelloise,
- Déploiement de la Politique de la Ville sur l'ensemble des quartiers prioritaires,
- Supervision du Programme de Réussite Educative,

Article 2 : Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 02/06/2025
Signature de l'adjoint



Le Maire,

N. CARRE

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20250526-ARR2025-679-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025